

FICHE DE POSTE À PROFIL

Professeur des écoles coordonnateur des actions en TER et en QPV

Poste à profil – 1er degré – Département de la Haute-Loire

Type d'emploi	Poste à profil, ouvert aux PE du 1er degré. Décharge totale d'enseignement.
Lieu d'exercice	Écoles et collèges du QPV du Puy-en-Velay et des trois TER du département (Pays de Paulhaguet, Plateau du Lignon, Pays de Cayres-Pradelles).
Rattachement	IEN Le Puy-en-Velay – 7 rue de l'École Normale, Vals, 43012 Le Puy-en-Velay.
Positionnement	Sous l'autorité hiérarchique de l'IEN Le Puy, en lien fonctionnel avec les pilotes TER et les services départementaux.
Nomination	Entretien devant commission. Avis de l'IA-DASEN.

Ce poste s'inscrit dans l'articulation de deux périmètres – rural (TER, plan France Ruralités) et urbain prioritaire (QPV, contrat de ville) – au service de la cohérence territoriale départementale des politiques éducatives. Le coordonnateur est un levier essentiel de la réussite de ces démarches.

Le périmètre de mission pourra évoluer dans le cas de nouvelles labellisations de TER ou d'une cité éducative.

Missions

Axe 1 – Coordination territoriale et pilotage

- Coordonner les actions éducatives sur les quatre territoires (QPV et trois TER) : cohérence des projets, articulation entre partenaires, animation de proximité.
- Contribuer à l'élaboration et au suivi des plans d'action TER et du volet éducatif du contrat de ville QPV, en lien avec les diagnostics partagés.
- Participer aux instances de pilotage (COPIL TER, comités techniques QPV), alimenter les tableaux de bord et bilans annuels, rendre compte à l'IEN et aux pilotes territoriaux.

Axe 2 – Accompagnement pédagogique et continuité des parcours

- Favoriser la continuité des parcours (liaisons inter-cycles, liaisons école-collège), et la collaboration entre les acteurs afin de promouvoir et développer les complémentarités éducatives entre le 1^{er} et 2^d degrés.
- Accompagner les équipes dans la mise en œuvre de projets en lien avec les priorités territoriales : fondamentaux, PEAC, CPS, EDD, ambition scolaire.
- Soutenir le travail collaboratif inter-écoles, y compris en configuration multi-sites (RPI) ; identifier et mutualiser les pratiques innovantes.

Axe 3 – Partenariat et ouverture

- Construire et entretenir les liens avec les collectivités (communes, EPCI), les services de l'État (préfecture, DDETSPP), les partenaires institutionnels (CAF, ARS, MSA, Canopé) et le tissu associatif.
- Articuler les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire (PEDT, CTG, plan mercredi, ALAÉ) et contribuer à la mise en synergie des dispositifs existants avec les projets TER et QPV.
- Mobiliser les acteurs économiques, culturels et sportifs du territoire au service de l'ouverture des élèves et de la lutte contre l'autocensure.

Compétences et qualités requises

- Connaître les enjeux éducatifs des territoires prioritaires urbains (QPV) et ruraux (TER) : politiques d'éducation prioritaire, problématiques de mobilité, d'orientation et d'ambition scolaire.
- Maîtriser le cadre réglementaire du 1er degré et connaître les dispositifs mobilisables (PEDT/CTG, parcours éducatifs...).
- Disposer également d'une bonne connaissance du système éducatif du 2^d degré.
- Savoir piloter un projet en mode partenarial et travailler en équipe pluricatégorielle (enseignants, directeurs, élus, partenaires institutionnels et associatifs).
- Produire des écrits professionnels de qualité (synthèses, bilans, supports de communication) et maîtriser les outils numériques institutionnels.
- Faire preuve d'initiative, d'adaptation, de qualités relationnelles et de disponibilité, avec une posture d'analyse réflexive et de loyauté institutionnelle.

Conditions d'exercice

- Décharge totale d'enseignement. Déplacements réguliers (véhicule personnel, frais de déplacement pris en charge).
- Organisation du service équilibrée entre les territoires, validée par l'IEN et les pilotes territoriaux.
- Engagement à suivre les formations spécifiques proposées dans le cadre des missions.

Procédure de candidature

Candidature (lettre de motivation + CV) à adresser par voie hiérarchique à Monsieur l'IA-DASEN de la Haute-Loire et simultanément à la DPE, avant la date indiquée sur la fiche de candidature.

IA-DASEN : ia43@ac-clermont.fr | **DPE** : dpe43@ac-clermont.fr

Une commission d'entretien recevra les candidats afin d'éclairer le choix de l'IA-DASEN.